

## RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR POUR LE POULAILLER CONSERVATOIRE DE LA VILLE DE MARANS

La Ville de Marans recrute un agent chargé de l'animation du poulailler conservatoire de la Poule de Marans.

### **Missions :**

Sous la responsabilité du responsable du service culture, l'agent effectuera les tâches suivantes :

- Organisation de temps forts pour faire valoir le site
- Concevoir et réaliser des actions d'animations et des outils pédagogiques adaptés à chaque public
- Réaliser des visites guidées pour les particuliers et pour les scolaires : sensibiliser et faire découvrir le monde avicole à un public très large
- Transmettre des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être relatifs au monde avicole et gestion des activités d'accueil
- Relations avec les services vétérinaires, les administrations, les écoles, les offices de tourisme, les comités d'entreprise...
- Nourrir et soigner les animaux
- Entretien le poulailler, les espaces verts et l'aire de jeux pour enfants
- Manipulation des animaux
- Gérer l'activité de production d'œufs et reproduction (accoupage)

### **Qualifications**

- Bon relationnel avec le public et compétences en animation et sur les règles de sécurité applicables aux fermes pédagogiques.
- Tenue du site propre et accueillant
- Connaissances en pathologies avicoles
- Procédés de nettoyage et désinfection
- Propriété des produits vétérinaires
- Techniques d'approche et de manipulation des animaux
- Techniques d'accoupage
- Éléments de base de gestion administrative et comptable
  
- Tenue d'une régie et d'un registre d'élevage
- L'agent doit disposer du permis de conduire B
- Savoir-faire en petits bricolages (maçonnerie, jardinage, plomberie, peinture)

### **Emploi**

Contractuel dans un premier temps puis titularisation possible dans le cadre d'emploi des adjoints techniques.

Poste à 35 heures par semaine, du lundi au vendredi, possibilité de travail les samedis, dimanches et jours fériés, à l'occasion de fêtes ou de manifestations.

Poste à pourvoir en janvier 2020

***Candidature à déposer en Mairie – Service des Ressources Humaines pour le 30 novembre 2019***

